

# Observatoire de la Dépense Publique



*Contrôle citoyen des finances publiques de la République Démocratique du Congo*

Contacts : E-mail : [odeprdc.pplateforme@gmail.com](mailto:odeprdc.pplateforme@gmail.com) [www.odeprdc.org](http://www.odeprdc.org)

Tél : +243 826801954 ; 840620956



## **Transco, une escroquerie d'Etat**

---

Kinshasa, Septembre 2020

---

---

## **0.1. Introduction**

La présente étude a pour objet d'évaluer la gestion de la société "Transport au Congo", six (6) ans après sa création et acquisition des bus. L'étude s'intéresse essentiellement à la gestion des recettes, des subventions de l'Etat en carburant tout comme celles liées à la rémunération des agents. Il jette également un regard sur la question de l'utilisation des ressources, notamment les différents équipements, la procédure de passation des marchés publics, la comptabilité et les différentes dettes contractées auprès des banques commerciales congolaises.

En toile de fond, c'est la problématique de la lutte contre la corruption, qui est posée ici. Dans le cadre de son programme politique, le président de la République Félix Tshisekedi a inscrit la lutte contre la corruption, comme l'une de ses priorités.

Ainsi, l'étude s'inscrit dans cette dynamique pour contribuer à la mise en œuvre de cette vision politique et mettre les finances publiques au service de la lutte contre la pauvreté.

## **2. Méthodologie utilisée**

Pour mener cette étude, nous avons recouru à deux méthodes. D'abord la recherche documentaire. Elle a consisté à la recherche des rapports d'activités de Transco et des audits effectués par l'autorité de régulation des marchés publics; des pièces comptables notamment des bons de sorties de dépôts et sorties de fonds dans différentes banques commerciales partenaires de Transco; les différentes notes de services. Environ une centaine des pièces ont été consultées et analysées.

En deuxième lieu, nous avons effectué des entretiens en profondeur avec quelques cadres de Transco, les experts de l'autorité de régulation des marchés publics.

---

## **Chapitre I : TRANSCO, un canard boiteux**

### **I.1. Naissance de la société Transport au Congo (Transco)**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo à travers le Ministère des Transports et Voies de Communication a acquis et mis progressivement à la disposition de TRANSCO 500 bus de marque Mercedes Benz, pour le transport en commun en faveur de la population. Ces engins ont été fourni par la firme égyptienne Tractafic Motors SPRL. Des bus d'une capacité de 55 places assises et 45 debout.

La société a été créé le 10 janvier 2013 par décret n°13/001 du Premier Ministre Augustin Matata Ponyo. Selon la mission lui assignée, Transco est appelée à s'implanter progressivement dans toutes les villes du pays et avec un large maillage des réseaux interurbain et transfrontalier.

La gestion de la nouvelle société a été confiée à l'Etat congolais et a bénéficié de l'expertise de la firme française, la Régie Autonome de Transport Parisien (RATP).

### **I.2. Situation d'exploitation**

#### **I.2.1. Parc automobile**

Au départ, le coût global d'investissement a été estimé à 27 millions USD. Puis le chiffre a évolué, sans une estimation planifiée dans un cadre programmatique. En 2013, déjà 150 bus avait été réceptionnés par la société Transports au Congo (TRANSCO). Selon les experts du secteur de transports en RD-Congo il faut, au moins 2000 bus et minibus pour couvrir la demande de la ville de Kinshasa, dont la population est estimée à plus de 10 millions.

---

En 2016, le parc automobile était de 432 bus. En 2017 il n'était plus que de 415 bus soit une diminution de 17 bus.

L'établissement public Transports au Congo exploitait 29 lignes sur le réseau urbain ordinaire de Kinshasa et une ligne interurbaine "Kinshasa-Kikwit". Aujourd'hui, moins de 100 bus sont en exploitation et les lignes ont sensiblement diminué se réduisant à une dizaine.

### **I.2.2. Gestion du carburant**

Selon une note technique de l'ancien directeur général de Transco Dominique Maussion<sup>1</sup>, rédigée en 2015 la subvention mensuelle du gouvernement pour l'achat du carburant s'élève à 22 100 USD par jour pour l'ensemble des véhicules. Cependant, la situation a aussi évolué. L'état subventionne actuellement la gratification, primes et autres avantages en faveur des agents. A titre d'exemple, environ 617.136 USD au titres des arriérés de salaires de la période de novembre 2018-février 2019 ont été décaissés. Selon les agents de la société, ce fonds n'est jamais arrivé à destination.

Par ailleurs, Transco bénéficie de 80 000 Litres de carburant et de lubrifiants, chaque mois depuis sa création, soit 960 000 litres par an. Malgré la réduction du nombre des bus, l'Etat continue à donner le carburant pour plus de 400 bus comme auparavant.

Pour 2013 par exemple, le montant alloué mensuellement par le gouvernement à Cobil était de 900 000 USD alors que la consommation de Transco n'était que de 300 000 USD<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Note technique de Dominique Maussion, ancien Directeur général de Transco

<sup>2</sup> Idem

---

Selon la Société, au cours de l'année 2017, la consommation totale de gasoil s'est élevée à 9 630 426,85 litres contre 8 452 809,36 en 2016, soit une moyenne de 802 535,57 litres par mois en 2017 contre 704 400,75 en 2016. Cette augmentation de la consommation est liée au lancement de la 3<sup>ème</sup> vacation d'exploitation au cours de l'année 2017<sup>3</sup>.

Aussi, 25 425,83 litres d'essence ont été consommés en 2017 contre 8 113,5 l'année précédente. "La hausse significative de la consommation d'essence est en faveur des opérations intensives de nettoyage sous caisse avec l'aide de la pompe thermique à haute pression, au nettoyage des moyeux et des roulements dans le cadre des opérations préventives de contrôle et de graissage ainsi qu'aux diverses opérations de nettoyage des pièces dans les ateliers de révision moteur et organes"<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Rapport d'activité de Transco, 2017

<sup>4</sup> Idem

---

## **Chapitre 2: Ce qui se passe autour de la gestion des recettes**

### **2.1. Seuil de cotisation du passager et des recettes déclarées**

Selon les différents rapports de la société, une moyenne de 52 110 828 passagers paye le ticket par an dont, 49 123 033 sur le réseau urbain ordinaire et 2 987 795 sur le réseau spécial scolaire, soit une moyenne de 4 342 569 passagers payants par mois.

La Contribution du passager est fixée à CDF 500. Cette participation de la population bénéficiaire est fortement affectée par le nombre élevé de passagers non-payants constitués essentiellement des policiers, des militaires et les personnes vivant avec handicap. Par contre celle de l'Etat au titre de subvention d'exploitation en carburant est de CDF 370 par passager. Ce fonds est disponible depuis le lancement de Transco. A cela s'ajoute la subvention d'équilibre ou besoin de financement destiné à couvrir le paiement des pièces de rechange et l'amortissement des bus, chiffré à CDF 730 par passager<sup>5</sup>.

Dans ses différents rapports, Transco déclare mobiliser 89% de ses recettes à Kinshasa, soit une moyenne annuelle de 15 millions USD par an; 1,7 millions USD pour le réseau interurbain, c'est-à-dire Kinshasa et les provinces.

En se référant à ces chiffres, nous notons une utilisation non rationnelle de carburant, qui n'a aucun impact sur l'accroissement des recettes mensuel

---

<sup>5</sup> Rapport d'activité Transco, 2017

de 1, 250 millions USD de 500 bus. Ce qui représente une réalisation de 2 500 USD par bus et par mois, soit 96 USD par jour.

Certains agents ont déclaré versé entre 200.000 FC et 250.000 FC (123 USD), soit 3 198 USD par mois. Ce qui représente une moyenne annuelle de 24 millions USD pour 400 bus mis en circulation.

Ce qui démontre que les chiffres déclarés par Transco ne sont ni crédibles, ni réalistes.

Tableau indicatif des recettes de transco de la période de 2017

Recettes		CDF	USD	Total (CDF)	Parts	
Activités ordinaires	Réseau urbain de Kinshasa	Tickets vendus	24 588 182 200,00	-	24 588 182 200,00	84,80%
		Amendes transactionnelles	31 884 000,00	-	31 884 000,00	0,11%
		Spéciales bus scolaires	1 472 605 850,00	-	1 472 605 850,00	5,08%
		<b>Total :</b>	<b>26 092 672 050,00</b>	-	<b>26 092 672 050,00</b>	<b>89,99%</b>
	Scolaire et Interurbain	Abonnements scolaires	791 423 230,00	-	791 423 230,00	2,73%
		Réseau interurbain	962 911 850,00	-	962 911 850,00	3,32%
		Locations bus	1 609 950,00	493 338,01	586 166 283,82	2,02%
		<b>Total :</b>	<b>1 755 945 030,00</b>	<b>493 338,01</b>	<b>2 340 501 363,82</b>	<b>8,07%</b>
	<b>Total :</b>		<b>27 848 617 080,00</b>	<b>493 338,01</b>	<b>28 433 173 413,82</b>	<b>98,06%</b>
	Activités connexes	Exceptionnelles	20 310 300,00	1 070,00	21 478 587,50	0,07%
Publicitaires		20 224 800,00	445 600,00	540 921 377,50	1,87%	
<b>Total :</b>		<b>40 535 100,00</b>	<b>446 670,00</b>	<b>562 399 965,00</b>	<b>1,94%</b>	
<b>Recettes totales :</b>		<b>27 889 152 180,00</b>	<b>940 008,01</b>	<b>28 995 573 378,82</b>		

Source : TRANSCO, Direction Administrative et Financière

---

## **2.2. Une magouille organisée**

Pour s'accaparer des recettes mobilisées par la société une stratégie a été mise en place depuis plusieurs années, dénoncent les agents et cadres de Transco. Dans ces jeux, on retrouve d'abord le directeur administratif et financier, surnommé "autorité moral"; ensuite, il y a le trésorier appelé par ses collègues "l'argentier"; et enfin le chef comptable, appelé "le trésorier éternel".

Pour commettre leur forfait, ce trio, indiquent nos témoins se réunissent chaque jour, dans un bureau VIP, loué par le Directeur Administratif et financier à 200 USD le jour, situé derrière la galerie présidentielle. De fois aussi dans le dépôt II de TRANSCO, situé à la 18<sup>ème</sup> rue Limete.

### **2.2.1. Une caisse parallèle installée à la Direction financière**

Selon le manuel de procédure de la société TRANSCO, le directeur administratif et financier ne peut disposer d'une mini-caisse ou d'un coffre-fort, en dehors de celui affecté par l'entreprise au service de trésorerie. Or c'est le contraire, témoignent les agents, au terme de notre monitoring de contrôle citoyen.

En outre, une situation atypique est installée à TRANSCO. Les autres directeurs, y compris le directeur général se sont dotés de coffre-fort pour gérer des fonds relatifs aux dépenses courantes, dont la tranche d'approvisionnement se situe de 500.000 FC à 3.000.000 millions CDF.

Cependant, la mesure a occasionné une fraude généralisée. Le 13 août 2019, le trésorier a autorisé la sortie de 35.000 USD, pour réapprovisionner le coffre-fort du Directeur administratif et financier, soit les recettes d'un mois, mobilisées par un bus<sup>6</sup>. Ces fonds ont été payés en espèce au guichet

---

<sup>6</sup> Bon de sortie de chèque en dollars américains n°005-07-2018



---

de Equity Bank, à partir de son agence de huilerie à Kinshasa, en violation de la loi portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en RDC<sup>7</sup>.

Après analyse des pièces comptables, nous notons que ce paiement a été effectué en violation du manuel de procédure de TRANSCO. Le chèque a été signé par deux personnes. En guise de sécurité bancaire, les sorties de fonds de Transco, via la Rawbank, n'étaient valables qu'avec au moins trois signatures. Par ailleurs, au fil du temps le directeur général de Transco, Michel Kirumba, a ordonné à la Rawbank de ne tenir désormais compte que de sa seule signature à cet effet, selon le témoignage du syndicat.

### **2.2.2. Vol des recettes au guichet**

A l'heure où la société Transco poursuit sa descente aux enfers, d'aucun se demande où serait parti les fonds encaissés durant 6 ans d'existence. La réponse se trouve dans le tripatouillage orchestré au sein de la société. Des fonds mobilisés par tous les véhicules ne sont pas déposés dans le compte ouvert à la Rawbank.

Selon le bordereau de versement du 30 août 2018, 71.743.850 CDF, soit environ 35.000 USD devraient être transférés dans le compte Transco/CDF N°003018075101-88 de Rawbank. Après vérification au guichet des différents billets, un seul coup de fil du directeur financier à suffit pour changer la destination de fonds, nous raconte un agent compteur, qui a vécu l'événement.

Enfin, après résistance de l'agent en charge de versement, le Directeur financier a décidé de diviser le montant en deux tranches: 29 millions de

---

<sup>7</sup> La loi n°04/016 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

---

franc congolais pour l'acquisition des pneus et 42 millions de franc pour une affaire de traction avec Rawbank<sup>8</sup>, qui n'a jamais vu le jour, affirme un agent un proche du trésorerie.

### 2.2.3. Des recettes de location des véhicules, un bien privé

Selon le manuel de gestion du charroi automobile, la location des bus est confiée au service commercial, attaché à la direction d'exploitation et le service comptable. Toute recette est encaissée au niveau de la caisse, créée au niveau de la trésorerie, qui l'achemine à son tour dans un compte bancaire Transco. C'est à ce niveau de paiement manuel que toute forme de fraude est organisé.

Tableau n°2 : Mode de location des bus<sup>9</sup>

<b>Item</b>	<b>Durée</b>	<b>Coût (Tout Frais Inclus) &amp; TVA</b>
<u>1 bus standard de 47 places assises</u>	Une demi-journée, soit 6 heures de temps maximum ;	<b>300 \$</b>
	Une journée pleine, soit 12 heures de temps maximum.	<b>530 \$</b>
<u>1 minibus de 29 places assises</u>	Une demi-journée, soit 6 heures de temps maximum ;	<b>180 \$</b>
	Une journée pleine, soit 12 heures de temps maximum.	<b>300 \$</b>

---

<sup>8</sup> Rawbank, Bordereau de paiement du 31 août 2018, agence Hôtel de ville

<sup>9</sup> Site internet de Transco

---

### **2.3. Des mouvements de fonds hors circuit bancaire**

Dans le but de maximiser les recettes, en 2015 Michel Kirumba Directeur général de Transco a signé un contrat avec l'agence de publicité CMCT TCG, sans respect de procédure de marché public. Selon l'avis d'attribution définitif, ce contrat de commercialisation de l'espace publicitaire sur les bus est de 3.124.800.000 FC, soit 1.563.963 USD.

Pour chaque bus habillé d'affiche publicitaire, le prix de la publicité est de 500 USD, répartie de manière suivante: 350 USD pour Transco et 150 USD pour l'agence CMCT. Selon le mémorandum d'entente entre les deux parties, le paiement doit s'effectuer par voie bancaire, soit 20.000 USD par mois.

Cependant, le Directeur financier retire ce fonds à l'agence de publicité chaque mois en espèce. Pourtant, ce rôle revient à un agent de recouvrement affecté pour ce travail. Depuis plusieurs mois, aucune trace de ces recettes n'est enregistrée au niveau de la trésorerie<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Témoignages des agents de la société Transco

## Chapitre III : Des marchés publics, hors normes

**Tableau n°3 : Quelques marchés analysés**

N°	Intitulé du Marché	Titulaire	Montant en FC	Motifs de l'irrégularité
	N°03/TRANSCO/DG/MK/2015 du 21/01/2015 relatif à la fourniture des tenues en faveur des agents TRANSCO	société STEFA	28.192.210,80	L'ARMP a noté que le soumissionnaire a fourni des informations contradictoires dans son offre. En effet, l'attributaire a fourni dans son offre comme preuve de marchés similaires demandés dans le DAO, un bon de commande portant une date antérieure à la date de création de la société. Le bon de commande est daté du 28/03/2014 alors que la société a été créée le 14/04/2014.
	N°06/TRANSCO/DG/MK/2015 du 08/09/2015 relatif à la fourniture et au service de billetterie sur mobil NFC	SOCIETE GENERALE D'EQUIPEMENT (SOGEQ) SARL	230.265.800 TTC	L'ARMP a constaté que l'offre de l'attributaire a été déposée après l'heure limite de dépôt des offres. De plus, les autorisations fournies ne sont pas en original. Par ailleurs, le second soumissionnaire a fourni une garantie d'offre non conforme. En conséquence, le marché devrait être relancé. A cela s'ajoute l'absence de contrat
	Commercialisation des espaces publicitaires sur le bus et abribus de TRANSCO	CMCT-TCG	3.124.800.000 FC dont 70% pour le compte de TRANSCO et 30% pour le compte CMCT-TCG	Absence de contrat
	Nettoyage des véhicules	Initiative Plus	Non communiqué	Absence de contrat
	Acquisition des Pneus	établissement Pneumag	29 243 350 FC	Paiement effectué sans contrat
	Acquisition des 500 bus	TRACTAFRIC Motors SPRL	Non communiqué	Absence de publication de contrat, de l'Avis d'appel d'offre. Un marché négocié dans le noir
	Assistance technique	Régie autonome de transport parisien	Non communiqué	Absence de publication de contrat, de l'Avis d'appel d'offre. Un marché négocié dans le noir

## **III.1. Analyse globale de la procédure**

### **III.1.1. Ce que nous dit l'administration**

Au terme de notre monitoring, nous avons noté qu'il existe trois types de marchés publics effectués à Transco: 86,60 % sont passés par la méthode de demande de cotation, 13,20% par la méthode d'entente et 0,20% par l'appel d'offres ouvert. Une moyenne de budget annuel de 3 millions USD y est affecté, sur les recettes annuelles de 15 millions USD.

Pour l'autorité de régulation des marchés publique environ 67% des marchés sont des marchés passés en violation de la loi et sont par conséquent d'une performance non satisfaisante et 33% sont ceux pour lesquels le processus de passation est d'une performance moyennement satisfaisante.

Et pour l'ODEP et pour l'ARMP même s'il y a une différence des chiffres, le défaut de performance est évident et les violations de la loi sont une règle à Transco.

Selon l'audit des trois années (2014, 2015 et 2016), effectué par l'Autorité de Régulation des Marchés Publique (ARMP), il ressort que :<sup>11</sup>

- La différence de devises utilisées dans la rédaction des contrats. En effet, sur la liste communiquée par l'ARMP tous les contrats sont en USD alors que dans la documentation mis à sa disposition lors des contrôles, certains contrats se trouvent être en Franc Congolais.
- L'absence des factures et preuves de paiement dans les dossiers des marchés.

---

<sup>11</sup> ARMP, rapport d'audit des marchés publics effectué entre 2014-2016

---

- 
- Recours abusif à la Demande de Cotation en lieu et place d'un Dossier d'Appel d'Offre (DAO) ;
  - Marché approuvé en dehors de la période de validité des offres ;
  - Mauvaise attribution de marché ;
  - Absence de l'avis juridique de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics sur projet de marché ;
  - Absence de la preuve d'approbation de marché ;
  - Existence de négociation en violation des dispositions en vigueur pour un marché de fourniture ;
  - Absence de la preuve de publication de l'attribution définitive et de contrat.

A Transco, tous les marchés publics sont payés en cache, avant le livrable, sans garantie de bonne exécution, ... Et pourtant, les articles 50, 53, 70 de la loi relative aux marchés publics, imposent l'obligation d'exiger des garanties d'offres, de remboursement d'avances et de bonne exécution pour sécuriser l'Etat.

### **III.1.2. La demande de cotation, une règle généralisée à Transco**

Nous avons fait le même constat au terme de notre enquête citoyenne. Cependant, pour échapper à la procédure d'appel d'offre, le directeur général de TRANSCO sectionne un même marché pour procéder à la demande de cotation. Ce qui est une violation intentionnelle de la loi relative aux marchés publics : « *Aucune opération ne doit être scindée ou abusivement fractionnée dans le but d'échapper aux dispositions de la loi relative aux marchés publics* »<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Article 47 du Manuel de procédure des passations des marchés publics

---

En 2017 par exemple sur 500 marchés publics effectués, 433 ont été passé par demande de cotation, soit 86,60%. 1 sur appel d'offre (0,20%) et 66 par entente.

Après analyse, la majorité des marchés passés en mode de cotation sont de même nature. Beaucoup peuvent faire l'objet d'un même marché et d'un appel d'offre. Nous rappelons que la demande de cotation n'est pas la règle mais une exception lorsqu'un marché est en deçà du seuil de 50.000.000 FC ou 24.000USD (les travaux, fournitures et services courants)<sup>13</sup>.

## **III.2. Analyse spécifique des cas**

### **1) Nettoyage des véhicules**

Après le départ de Dominique Maussion, Michel Kirumba, alors Directeur général Intérimaire de Transco a octroyé le marché de nettoyage des véhicules de Transco à l'ONG Initiative Plus, sans passer par un appel d'offres.

M. Kirumba a aussi payé plusieurs facturés à hauteur de 15 000 USD en cash à des personnes physiques. Le système a continué jusqu'à ces jours. Selon le manuel de procédure de la société, le plafond pour un paiement cash est de 300 USD et qu'au-delà de ce montant, il faut soit faire un chèque, soit ordonner un virement bancaire.

### **2) Acquisition des pièces de rechanges non conformes**

Selon notre monitoring, la société Transco achète des pneus d'occasion pour dépanner ses bus. En date du 31 août 2018, la société a passé une commande pour un montant de 29 243 350 FC, soit 14.636 USD à l'établissement « PNEUMAG », situé au numéro 17 de l'avenue de la

---

<sup>13</sup> Articles 37 et 38 du Manuel de procédure des passations des marchés publics

---

victoire, dans la commune de Kasa-vubu à Kinshasa<sup>14</sup>. Plusieurs témoins ont affirmé que le propriétaire est spécialisé dans la vente des pneus d'occasion provenant de l'Europe et d'Asie.

A cela s'ajoute l'achat d'autres pièces de rechange dans des magasins des nigériens au marché de Gambela et des Indo pakistanais au Grand marché de Kinshasa, ont dénoncé quelques agents affectés à la direction techniques. C'est le beau-frère de l'actuel Directeur général ai ont-ils souligné, qui a la gestion du service qualité et en même temps le fournisseur principal des pièces de rechange de la société Transco<sup>15</sup>.

Le code des marchés publics interdit toute acquisition des fournitures ou matériel d'occasion aux services publics.

Par conséquent, nous notons que tous les marchés publics effectués dans le cadre des activités de la société Transco n'ont pas fait l'objet d'une approbation de l'autorité compétente, d'autres approuvés dans le cafouillage. D'abord l'achat des 500 bus en 2013 et plus les autres fournitures effectuées par la société à partir de lancement de ses activités.

L'article 15 de la loi relative aux marchés publics stipule qu'un marché public ou une délégation de service public n'a d'effets que s'il est approuvé.

Selon la même loi, les autorités approbatrices des marchés publics se présentent comme suit : <sup>16</sup> le premier ministre approuve les marchés publics correspondant aux seuils d'appels d'offres internationaux et conclus par le Ministre en charge du Budget ; le Ministre du budget s'occupe de ceux conclus par les autres ministères, correspondant aux seuils d'Appel d'Offre National (AON) ; et chaque ministre de tutelle Marchés conclus par les

---

<sup>14</sup> Bordereau de paiement de la facture, Rawbank, le 31/08/2018

<sup>15</sup> Témoignage des agents de Transco, Service Technique

<sup>16</sup> Article 42, décret portant manuel de procédures de la loi relative aux marches publics



---

entreprises et établissements publics, à l'issue des AON, qui n'ont pas fait l'objet d'un appel d'offres international.

## **Chapitre IV. Des dettes contractées pour rien**

### **IV.1. Une créance de la Rawbank**

Pour faire face aux différents problèmes, Transco a ouvert une ligne de crédit à Rawbank<sup>17</sup>. Cependant, cette ligne de crédit n'est pas signalée dans les actifs de la société, ni au passif dans les dettes. Par contre elle est considérée comme un découvert bancaire pour ravitailler les caisses.

Selon un courrier en notre possession, le Ministre des Transports et voies de communication a autorisé cet emprunt de 910.000 USD afin d'assurer le bon fonctionnement de Transco pendant la période électorale et post-électorale, soit du 20 décembre 2018 au 15 mars 2019.

Après la suspension du Directeur général Michel Kirumba, cette ligne de crédit a été mis à jour à hauteur de 400.000 USD, à la demande de son adjoint Andrew-John Bongji Blackson, le 9 mars 2019<sup>18</sup>.

Nous jugeons cette procédure opaque, d'autant plus qu'elle n'a jamais été déclaré dans les rapports comptable de Transco, ni dans son bilan.

### **IV.2. La créance des fournisseurs, non payés**

La société Transco ne paie pas les factures des fournisseurs de services. La société de gardiennage "Société des sécurités et des Services (SSS)" a totalisé 256.000 USD des dettes, pour une facture mensuelle de 18.857,1 USD.

---

<sup>17</sup> José Makila, Lettre n°0001/CAB/VPM/MIN/TC/2019, 02 Janvier 2019

<sup>18</sup> Lettre n°0047/Transco/DG/AJB/2019

---

Au terme de notre enquête, il n'existe aucun contrat de fourniture de service signé entre la société SSS et Transco.

### **IV.3. Des fausses dettes pour saigner l'entreprise**

Entre Août et Novembre 2018, la société a vécu une période exceptionnelle. Le Directeur financier a présenté une dette de 17 milliards de CDF (8 395 061 USD), que la société aurait contracté. Cette créance représente l'impôt professionnel sur les rémunérations, non versé à la Direction générale des Impôts; les cotisations sociales non payées à la Caisse nationale de sécurité sociale et les décomptes finaux des agents révoqués.

Selon certains agents de la société, compte tenu de la situation difficile, Transco avait été exonéré et que des protocoles d'accord entre Transco et la CNSS d'une part, et Transco et la DGI d'autre part avaient été signés. Nous n'avons pas obtenu ces deux protocoles d'accord pour analyser à fonds les différentes clauses. Toutefois, la question mérite la transparence pour faire la lumière sur ces dossiers.

---

## **Conclusion**

Au terme de notre étude, nous relevons que la société est en faillite. Elle a subi le sort de City train, STUC de triste mémoire. Alors qu'on pouvait éviter le pire. La mauvaise gestion, caractérisée par le vol à ciel ouvert des recettes encaissées par la société.

La mauvaise tenue de la comptabilité ; des procédures des marchés publics opaques, caractérisées par le clientélisme, le conflit d'intérêt sont les maux, qui rongent la société.

Pour mettre fin à cette mauvaise gestion, nous recommandons :

### **Au Président de la République de :**

Procéder à la nomination des nouveaux mandataires et instruire une nouvelle mise en place au sein de la société avant l'acquisition des 450 nouveaux bus annoncés par le Ministère des transports et voie de communication ;

### **Au gouvernement :**

D'ordonner des poursuites judiciaires contre le Directeur général en suspension, son adjoint (actuellement intérimaire) et leurs collaborateurs, notamment le Directeur financier et le trésorier pour fraude, détournement des deniers publics, blanchement des capitaux et mauvaise gestion.

D'instituer un système de paiement électronique des tickets des passagers pour éviter la fraude lors du dépôt manuel des recettes à la banque.

---

## **A la Cour des Comptes de :**

Diligenter un audit en complément au contrôle citoyen de la société civile. Tout en vérifiant tous les mouvements des différents comptes de Transco ouvert à la Rawbank et Equitybank, et d'autres pièces comptables relatives aux paiements des marchés publics ;

## **Aux cours et tribunaux :**

De se saisir d'office du dossier, d'ouvrir des enquêtes et entendre toutes les personnalités impliquées dans l'affaire Transco. D'abord les deux anciens Ministres des transports et voie de communication (2013-2019), le premier pour avoir acheté des bus en violation de la procédure des marchés publics en vigueur. Le second pour avoir ordonné en décembre 2018 un emprunt de USD 910.000 auprès de Rawbank, utilisés pour la campagne électorale en lieu et place de la relance de la société.

D'entendre l'ancien premier Ministre (2013-2016), pour avoir approuvé dans la confusion totale, le marché d'acquisition des 500 bus Transco, attribué à la société égyptienne Tractafic Motors SPRL et le recrutement de la Régie autonome de transport parisien (RTP), pour en assurer l'assistance technique. Deux marchés n'ayant pas respecté la procédure requise de la commande publique.

## **Au peuple congolais :**

De rester vigilant et se mobiliser pour contrôler la gestion des services publics, devenus une propriété d'une poignée d'individu. Car, la lutte contre l'impunité demeure la seule voie pour améliorer la gestion des services publics

---

## Bibliographie

1. ARMP, rapport d'audit des marchés publics effectué entre 2014-2016
2. Bon de sortie de chèque en dollars américains n°005-07-2018
3. Bordereau de paiement de la facture, Rawbank, le 31/08/2018
4. José Makila, Lette n°0001/CAB/VPM/MIN/TC/2019, 02 Janvier 2019
5. Note technique de Dominique Maussion, ancien Directeur général de Transco
6. Rapport d'activité de Transco, 2017
7. loi n°04/016 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
8. Décret N°10/22 DU 02 JUIN 2010 portant manuel de procédures de la loi relative aux marchés publics
9. Loi relative aux marchés publics, avril 2020
10. Rawbank, Bordereau de paiement du 31 août 2018, agence Hôtel de ville
11. Site internet de Transco
12. Témoignages des agents de la société Transco

---

## Table des Matières

0.1. Introduction .....	2
2. Méthodologie utilisée .....	2
Chapitre I : TRANSCO, un canard boiteux.....	3
I.1. Naissance de la société Transport au Congo (Transco).....	3
I.2. Situation d'exploitation .....	3
I.2.1. Parc automobile.....	3
I.2.2. Gestion du carburant.....	4
Chapitre 2: Ce qui se passe autour de la gestion des recettes .....	6
2.1. Seuil de cotisation du passager et des recettes déclarées.....	6
2.2. Une magouille organisée .....	8
2.2.1. Une caisse parallèle installée à la Direction financière .....	8
2.2.2. Vol des recettes au guichet .....	9
2.2.3. Des recettes de location des véhicules, un bien privé .....	10
2.3. Des mouvements de fonds hors circuit bancaire.....	11
Chapitre III : Des marchés publics, hors normes.....	1
III.1. Analyse globale de la procédure.....	1
III.1.1. Ce que nous dit l'administration.....	1
III.1.2. La demande de cotation, une règle généralisée à Transco .....	2
III.2. Analyse spécifique des cas .....	3
Chapitre IV. Des dettes contractées pour rien .....	5
IV.1. Une créance de la Rawbank.....	5
IV.2. La créance des fournisseurs, non payés .....	5
IV.3. Des fausses dettes pour saigner l'entreprise .....	6
Conclusion.....	7
Bibliographie .....	9
Table des Matières .....	10